

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 02 mars 2018

N° 2018 - 03

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-dix-huit, le 02 mars à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	8	
Votants :	10	
Nombre de voix :	14	
Date de la convocation :	23 février 2018	

Présents : MM ARLANDES, BERTELLI, BOURDONCLE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE (pouvoir de M. MOLLE), REGAMBERT, RESONGLES et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE et SAZY.

Assistait à la séance : M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2017

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2017 concernant le Budget principal présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2016 s'élevant à 1 122 423.93 € (hors prise en compte de restes à réaliser de cette section en dépenses et recettes)
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes de la dite section s'élève à 384 620.96 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 384 620.96 € au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit 737 802.97 € en excédent de fonctionnement reporté.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 384 620.96 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 737 802.97 € en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).



Fait et délibéré le 02 mars 2018

Le Président,

Michel WEILL